NOTE D'INFORMATION

FCP STERLING DYNAMIC

Nature juridique
FCP

Société de gestion
STERLING ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26046 en date du 01/04/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **STERLING ASSET MANAGEMENT** sise à **190 ANG BD D ANFA & RUE AIN HARROUDA ETG 2 – Casablanca** représentée par **Monsieur Badr ALIOUA** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

STERLING ASSET MANAGEMENT
190, Angle Boulevard d'Anfa
Rue Ain Harrouda, Etg. 2 , Casabl
RC: 668033

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP STERLING DYNAMIC**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039950**
- Date et référence de l'agrément : **04/02/2026, GP26012**
- Date de création : **26/02/2026**
- Siège social : **190 ANG BD D ANFA & RUE AIN HARROUDA ETG 2 - Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.001.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000**
- Société de gestion : **STERLING ASSET MANAGEMENT** représentée par **M. Badr ALIOUA** en sa qualité de **Président Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa BANK** représenté par **M. Karim FATH** en sa qualité de **Directeur Exécutif.**
- Société chargée de la commercialisation :

Société chargée de la commercialisation	Responsable à contacter	Téléphone
STERLING ASSET MANAGEMENT	BADR ALIOUA	05 22 95 40 45

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohamed HDID.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 70% MBI Global tel que publié par BMCE Capital et 30% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP STERLING DYNAMIC est d'offrir aux porteurs de parts un outil de placement à moyen terme qui permet de générer une performance supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira en permanence en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et ouvert au public sans que cet investissement ne soit nul ou qu'il n'atteigne 60% de ses actifs hors liquidité et parts ou actions d'OPCVM Actions.

 Le fonds investira également, hors parts ou actions d'OPCVM Obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances sans que cet investissement ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors parts ou actions d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

 Le fonds pourra investir, dans la limite de la réglementation en vigueur, une partie de ses actifs en titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), et en titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés dans le respect des limites fixées par la réglementation.

 Le fonds pourra également effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension tout en respectant la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :

 - Actions, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou certificats d'investissement, côtés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et ouvert au public ;

 - Obligations, obligations subordonnées, obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiements des intérêts ;

 - Instruments financiers à terme ;

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;

 - Titres de créances négociable (TCN) ;

 - Dépôts à termes (DAT) dont la durée ne peut excéder 12 mois ;

 - Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;

 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;

 - Actions ou parts d'OPCVM sans dépasser les 30% de l'actif net.
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la Note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne, la valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat dans les locaux de STERLING ASSET MANAGEMENT ainsi que leur publication sur le site électronique de la société de gestion selon une fréquence quotidienne. Publication de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par la société de gestion chaque jour ouvré au plus tard à 11h30 et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.

 Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Locaux de la société de gestion Sterling Asset Management.

 Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon encaissé.**
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an, constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par STERLING ASSET MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et prélevés mensuellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation de Sterling asset management	Taux de frais de gestion – 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
1-Commission AMMC (HT)	0,025%
2-Commission dépositaire (HT)	0,05%
3-Frais du commissaire aux comptes (HT)	20 000 MAD
4-Frais Maroclear (Commission annuelle de gestion du compte émission)	3600 MAD
5-Frais Maroclear (Droit d'admission trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
6- Frais de publication (HT)	5 000 MAD

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *
Y.S.H